



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
2 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 2 octobre, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Pellegrue sous la présidence de Monsieur David Ulmann, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 47
Nombre de conseillers présents : 34
Pouvoirs : 02
Votants : 36
Date de convocation : 26 septembre 2014

David Ulmann, Président,

Mmes Lachaize, Sellier de Brugière, MM Bluteau, Bouilhac, Dufour, Fritsch, Vallon, Vice-Présidents,

PRESENTS :

Mmes Bacaria, Blanchard, De Collasson, Desrozier, Deycard, Grare, Lacombe, Moulinier, Penisson, Pillon, Poupin, Pradelle, Rougier, Tramond, Vincenzi, MM Allegret, Bertin, Bourdil, Chalard, Demortier, Frechou, Gomes, Gourgousse, Pailhet, Roubineau, Vérité, délégués communautaires.

EXCUSES :

Mme Grelaud, MM Baeza, Bazus, Borderie, Cilento (pouvoir donné à M. Ulmann), Lafage, Lesseigne, Meynaud, Piroux, Régner, Reix, Teyssandier (pouvoir donné à Mme Poupin), Vacher.

Secrétaire de Séance : M. Dufour

I - Plan de Prévention des Risques psychosociaux.

Monsieur le Président indique qu'en application de la circulaire du 25 juillet 2014, il convient de réaliser un plan de lutte contre les risques psychosociaux.

Monsieur le Président indique que cette démarche s'inscrit en complément du document d'évaluation des risques socio-professionnels réalisé par notre Communauté de Communes et qu'il convient en premier lieu de réaliser un diagnostic avant la fin de l'année 2014.

Monsieur le Président propose de recruter un cabinet conseil. Monsieur le Président sollicite l'accord du conseil de communauté.

Sur proposition de la majorité du Bureau (une abstention) et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité,

- Approuve la réalisation d'un plan de prévention des risques psychosociaux.
- Habilité Monsieur le Président à recruter un cabinet conseil.

II - Mise à jour du Tableau des effectifs après avis du Comité Technique Paritaire concernant les fermetures de postes vacants

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté, et après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 4 septembre 2014, de fermer les postes vacants ci-dessous :

- Adjoint administratif 1^{ère} classe quotité 35/35^{ème}
- Adjoint administratif 2^{ème} classe quotité 20/35^{ème}
- Adjoint administratif 1^{ère} classe quotité 28/35^{ème}
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe 35/35^{ème}
- Technicien Principal 1^{ère} classe 35/35^{ème}

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- ✓ Approuve la modification du tableau des effectifs comme défini ci-dessus.

III - Délibération financière - Etudes d'équipement en eau potable - Tranche n° 19.E CP du 31/05/2013 - Dossier 2013 / subvention 2013-01420

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté que la collectivité bénéficie d'une inscription au Programme Départemental 2013 pour la réalisation d'une étude diagnostique des ouvrages d'adduction d'eau potable, sur le budget EAU ex SIC.

Cette inscription porte sur un montant de travaux subventionnés de 54 000 € HT .

La subvention payable en CAPITAL au taux de 40% représente un montant de 21 600 €.

Le montant de la dépense est estimé à 54 000 € HT soit 64 800 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante :

• Subvention du Conseil Général	21 600 €
• Autofinancement ou emprunt	32 400 €
• Récupération de la TVA	10 800 €
• Total	64 800 €

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'attribution de la subvention du Département.

IV- Désignation des Délégués au Syndicat du Pays du Libournais

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays Foyen adhère au Syndicat Mixte du Pays du Libournais.

Il précise que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation de représentants aux différentes instances de travail :

- Commission Finances,
- Commission Développement Economique et Emploi,
- Commission Développement Ecologique,
- Commission Développement Touristique et Culturel.

Monsieur le Président précise que le membre de la commission Développement Economique et Emploi participera également au Comité de Programmation OCMAC.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

✓ Elit les délégués pour les commissions suivantes :

Commissions	Noms des élus délégués
Commission Finances	M. Jean Régner
Développement Economique et Emploi	M. Christophe Chalard
Développement Ecologique	Mme Marion De Collason
Développement Touristique et Culturel	Mme Sophie Sellier de Brugière

✓ Notifie la présente délibération au Syndicat du Pays du Libournais.

V- Désignation des délégués au CISPD

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de Communauté que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants du CISPD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité élit les délégués suivants :

Mairie d'origine	Délégués
Auriolles	Marie-José Guyot
Caplong	Magali Vérité
Eynesse	Vincent Brivezac
La Roquille	Marie-Jo Grare
Landerrouat	Jeanine Lacombe
Les Lèves et Thoumeyragues	Françoise Grelaud
Ligueux	Alain Albucher
Listrac de Durèze	Sébastien Desplas
Margueron	Pierre Villate
Massugas	Viviane Moulinier
Pellegrue	Patricia Celeste
Pineuilh	Patrick Vallon
Port Ste Foy et Ponchapt	Pascale Penisson
Riocaud	Sarah Loos
St André et Appelles	Jacques Servant
St Avit de Soulège	Jean-Paul Pailhet
St Avit St Nazaire	Jean-Pierre Naudon

St Philippe du Seignal	Alain Bazus
St Quentin de Caplong	Christelle Guionie
Ste Foy la Grande	Sandrine Chadourne

VII - Adhésion à un groupement de commandes organisé par l'UGAP pour la fourniture de gaz naturel.

Monsieur le Président rappelle qu'au 31 décembre 2015 les tarifs réglementés de vente de gaz naturel prendront fin ouvrant ainsi le marché de fourniture de cette énergie à la concurrence (loi HAMON n°2014-344 du 17 mars 2014 – article 25).

Le marché de l'énergie demandant une expertise technique et juridique pointues, l'UGAP s'est organisé et propose aux personnes publiques un dispositif d'achat groupé de gaz naturel.

La mise en œuvre d'un tel dispositif assure donc aux collectivités la sécurité technique et juridique nécessaires, la maîtrise de l'achat d'énergie dans le contexte spécifique de l'achat public, mais aussi permet de susciter l'intérêt des fournisseurs face aux volumes d'énergie en jeu et d'atteindre ainsi la meilleure performance économique.

Monsieur le Président précise que l'UGAP se charge de la rédaction des pièces de marchés et de la procédure d'appel d'offres. Chaque adhérent au groupement de commandes exécutera ensuite le marché lui-même, sans rupture d'approvisionnement ou contraintes administratives particulières.

La procédure est organisée pour aboutir à un accord-cadre alloti en fonction des zones gazières notamment et pour une durée de 3 ans.

Une première vague d'achat s'est déroulée début d'année 2014. L'ensemble des lots a été attribué à GDF-Suez avec des gains par rapport aux tarifs réglementés compris entre 19.1 % et 27.5 % selon les lots.

Pour la zone gazière nous concernant l'économie était de l'ordre de 19.4 %.

Pour adhérer à ce dispositif, il suffit à la Communauté de Communes de signer une convention avec l'UGAP par laquelle elle s'engage à ne pas se désister en cours de procédure et à exécuter le marché pendant toute sa durée.

Aussi, Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil de Communauté afin de l'habiliter à signer cette convention avec l'UGAP pour adhérer au dispositif d'achat groupé de gaz naturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de communes au dispositif d'achat groupé de gaz naturel organisé par l'UGAP,
- Habilite d'habiliter le Président à signer la convention type proposée par l'UGAP pour adhérer au dispositif,
- Autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

VIII - Prestations de services 2015 de l'Office de Tourisme

Madame Sophie Sellier de Brugière, Vice-présidente déléguée au Tourisme donne lecture des différentes prestations de services 2015 de l'Office de Tourisme ainsi que les tarifs.

Elle propose aux membres du Conseil de Communauté de s'exprimer sur le projet.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve les prestations pour l'année 2015 de l'office de tourisme ainsi présentées (cf pièce jointe),
- Approuve la tarification desdites prestations.

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 5 octobre 2014



David Ulmann
Président

